

WWP EN



LA RESPONSABILISATION EXTERNE/MATÉRIELLE DANS LA PRATIQUE



Contenu

Introduction	2
Définition de la responsabilité externe/matérielle	3
Principes de notre travail	4
Tableau de responsabilités.....	6
Directives pratiques	7
La responsabilité externe/matérielle des auteurs de violences envers les femmes et les enfants qu'ils ont blessés	7
Responsabilité des programmes d'aide aux auteurs de violences envers les femmes et les enfants victimes de violences.....	9
Responsabilité externe/matérielle des programmes d'aide aux auteurs de violences envers le secteur spécialisé des femme	10
Responsabilité externe/matérielle du travailleur envers les femmes et les enfants.....	12
Responsabilité externe/matérielle des travailleurs masculins envers les travailleuses	14
Responsabilité collective : influencer et inclure le grand public et les structures multi agences.....	15
Bibliographie.....	17

La responsabilisation externe/matérielle dans la pratique :
Vers une méthodologie pour WWP EN
2018

LA RESPONSABILISATION EXTERNE/MATÉRIELLE DANS LA PRATIQUE : VERS UNE MÉTHODOLOGIE POUR WWP EN (2018)

tel qu'acceptée par l'AGA du 24 octobre 2019

Introduction

La « responsabilisation externe/matérielle » est une éthique importante dans le travail avec les auteurs de violences, non seulement en termes de programmes encourageant les hommes à assumer la responsabilité personnelle de leur comportement ou en tant que partie d'une réponse communautaire demandant aux hommes violents de rendre des comptes, mais aussi à tous les niveaux de la mise en œuvre des programmes pour auteurs de violences eux-mêmes, principalement en ce qui concerne la priorité accordée à la sécurité des femmes et des enfants. Il s'agit de la méthodologie commune aux programmes pour auteurs de violences et à leurs organisations de tutelle pour créer des structures et des processus de responsabilisation à tous les niveaux de leur fonctionnement.

De plus, WWP EN reconnaît que le travail avec les auteurs de violence domestique s'est développée à partir d'une tradition féministe et que l'on doit beaucoup aux services spécialisés d'aide aux femmes qui ont amené la violence domestique dans les arènes publiques et politiques pendant de nombreuses années. Par conséquent, pour reprendre les termes de MenEngage, le WWP EN est d'accord pour dire que la responsabilité externe/matérielle, telle qu'elle se réfère à la relation entre les travailleurs et les différents secteurs, est « l'engagement et la conduite appropriée que les individus et les organisations travaillant dans le domaine de l'engagement des hommes et des garçons doivent avoir envers les groupes de défense des droits des femmes et autres mouvements de justice sociale. Elle implique la responsabilité d'écouter, de consulter et de s'associer de manière égale avec ces groupes, en s'assurant que le travail d'implication des hommes et des garçons apporte une réelle contribution à la justice sociale et à l'égalité des sexes ».

Cette méthodologie a été développée à partir des idées contenues dans un document de synthèse commandé par WWP EN en 2017. Les idées ont été explorées lors de la conférence annuelle 2018 de WWP EN et cette méthodologie sera finalisée au cours de l'année 2019, avec la contribution des membres du WWP EN et de nouvelles discussions lors de la conférence annuelle 2019.

Définition de la responsabilité externe/matérielle

Une note sur les définitions : toutes les langues n'ont pas de traductions directes pour le mot « accountability ». « Responsabilité » est un mot qui se rapproche de la description de l'obligation de rendre des comptes, mais il existe des différences essentielles. « L'obligation de rendre des comptes » repose sur l'idée que nous devons répondre aux autres des conséquences de nos actions/comportements, tandis que la responsabilité est un concept plus interne. Je peux assumer la responsabilité de quelque chose que j'ai fait, sans que cela implique que d'autres personnes soient impliquées dans le processus, alors que si je suis responsable (au sens de rendre des comptes), je dois également prendre en considération « qui » est responsable de moi. Il est, bien entendu, plus important pour les programmes de mettre les suggestions et les idées suivantes en **pratique** au quotidien, qu'il ne l'est d'avoir le « bon » mot. Un terme utile pour remplacer le mot « responsabilité » est « construction de l'équité entre les sexes »¹, ce qui signifie prendre des mesures pour établir et modéliser des partenariats égaux entre les femmes et les hommes à tous les niveaux, en nous-mêmes, avec nos clients, au sein des organisations et entre elles, et dans nos sociétés.

Le document Preventing Violence Against Women and Girls de l'International Rescue Committee : Engaging Men Through Accountable Practice (EMAP) du Comité international de secours définit la pratique responsable comme « un cadre permettant d'impliquer les hommes dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles dans des conditions sûres et durables et avec des moyens efficaces qui renforcent la voix et le leadership des femmes ». Ils décrivent les différents types comme ils le voient :

- **La responsabilité personnelle** est un processus continu qui implique l'identification, le suivi et la remise en question des attitudes, croyances et comportements personnels néfastes liés au genre. Les intervenants doivent reconnaître que le changement commence de l'intérieur. Ce n'est qu'en explorant et en reconnaissant leurs propres préjugés sexistes que les animateurs seront équipés pour soutenir les autres dans leur propre processus de changement et pour servir de modèle aux autres.
- **La responsabilité relationnelle** englobe les façons dont le pouvoir et les privilèges se manifestent dans les interactions entre hommes et femmes. Une fois que les travailleurs sont en mesure de réfléchir à leurs propres préjugés, ils reconnaîtront alors les moyens d'aborder les différences de pouvoir avec d'autres personnes. La responsabilité relationnelle exige du personnel qu'il examine la manière dont il interagit avec les autres et qu'il détermine si, et comment, il exerce un pouvoir sur

¹ MACOMBER Kris, Integrating men as allies in anti-violence work : accountability and beyond.

eux. Elle se concentre sur le développement d'alliés pour les femmes et les filles et sur la réévaluation continue de l'objectif de la programmation masculine

Il est également pertinent de considérer un troisième niveau de responsabilité qui concerne le système. Nous appellerons ce troisième niveau « **responsabilité sociale** ». Dans ce sens, nous devrions aussi toujours considérer les différentes manières d'être responsable dans la pratique, liées mais non limitées à/aux :

- a) système judiciaire ;
- b) système social, de soins et de santé ;
- c) institutions, en termes de soutien ou de critiques, mais aussi de lobbying ;
- d) familles élargies. Par exemple, si l'auteur d'un crime fait partie d'un programme et qu'il tue sa partenaire, ne sommes-nous pas également responsables devant la famille de celle-ci ? Dans ce cas, nous pourrions considérer la question comme relevant de la « responsabilité relationnelle », mais elle ne concerne pas exclusivement l'auteur du crime et son partenaire.

D'autres définitions sont incluses dans les sections concernées.

Principes de notre travail

WWP EN a déjà décrit en détail les conditions préalables et les principes de ce travail. Veuillez vous référer à :

1. WWP EN, « Directives pour l'élaboration de normes pour les programmes travaillant avec les auteurs de violences intrafamiliales », dans la section A « Principes du travail des auteurs », comme suit :

A1. L'objectif principal du travail avec les auteurs de violences est d'accroître la sécurité des victimes de violences. La violence contre les femmes et les enfants est inacceptable et les hommes violents sont responsables de leur recours à la violence. Les programmes destinés aux auteurs de violences doivent donner la priorité aux droits humains et à la dignité des femmes et de leurs enfants.

A2. Il est particulièrement important que les programmes destinés aux auteurs de violences coopèrent étroitement avec les services destinés aux femmes victimes et à leurs enfants afin de garantir leur sécurité. Les programmes pour auteurs de violences doivent faire partie intégrante d'un système d'intervention holistique et participer activement aux alliances inter-agences de lutte contre la violence domestique. Le WWP EN soutient la non-concurrence

pour l'obtention de fonds, et considère qu'il est de la responsabilité des programmes pour auteurs de violences d'entrer en contact avec les services spécialisés dans l'aide aux femmes afin d'établir une communication dans le but de mettre en place une collaboration.

A3. Les programmes doivent utiliser un modèle écologique pour comprendre les facteurs et les voies complexes qui permettent et influencent le recours à la violence par les auteurs. Les programmes doivent intégrer une perspective de genre, c'est-à-dire une compréhension des inégalités structurelles et des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes, ainsi que des constructions historiques et sociales sous-jacentes. En outre, ils doivent avoir une conscience critique des intersections entre le genre et d'autres situations sociales telles que la nationalité, l'éthnie, etc. et situer leur compréhension dans un processus plus large de changement culturel et politique visant à abolir la violence fondée sur le genre, les hiérarchies de genre, ainsi que d'autres formes de violence et de discrimination personnelles et structurelles.

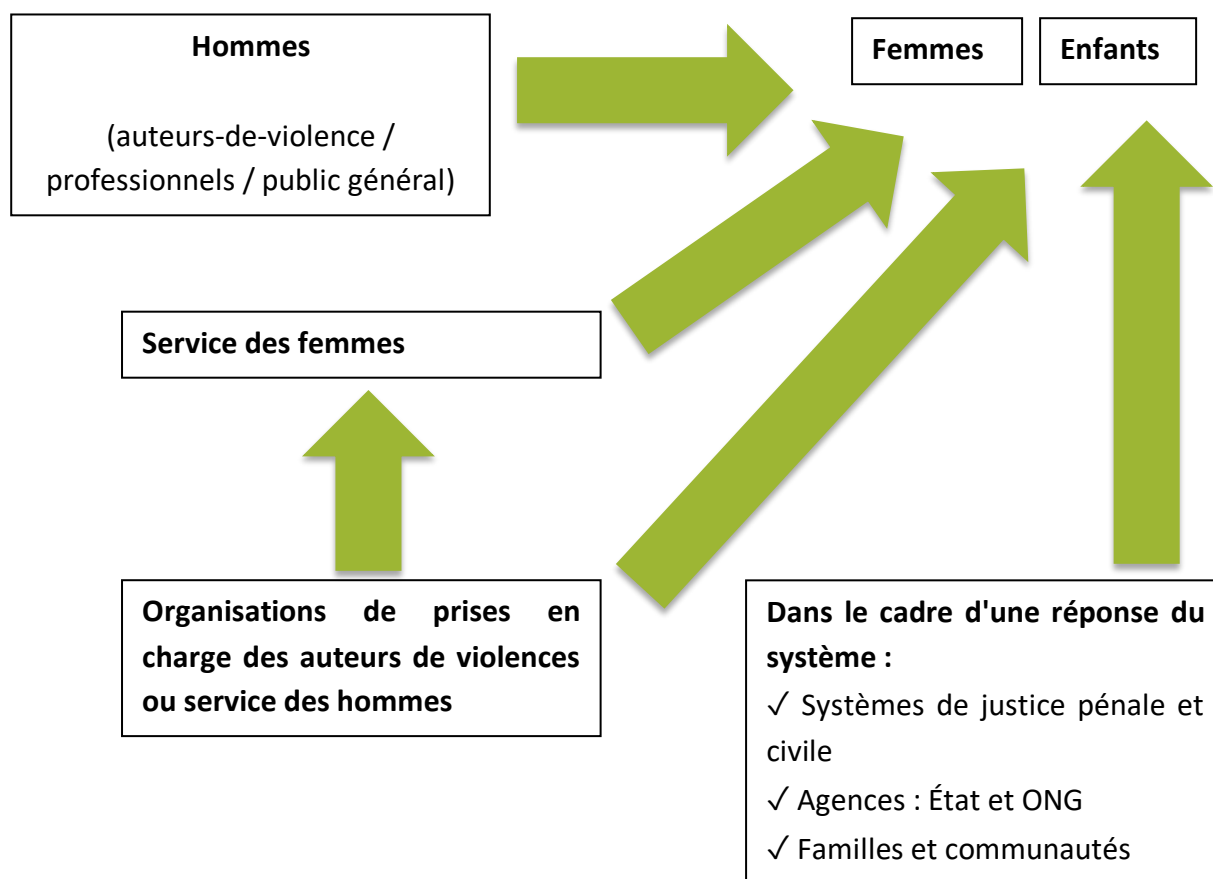
2. WWP EN, « Principes directeurs des membres du WWP EN sur les bonnes pratiques en matière de sécurité des victimes, de soutien aux (ex)partenaires et de partenariats » (tirés du rapport 2017 du WWP EN sur les bonnes pratiques des organisations membres sur ces questions) comme suit :

- Donner la priorité à la sécurité des femmes et des enfants victimes de la violence des hommes (en s'occupant pratiquement de leur sécurité et en donnant la priorité à la fourniture de services à leur intention).
- La violence est la responsabilité de l'auteur (les programmes doivent aider les auteurs à assumer la responsabilité de leurs comportements abusifs et à développer des relations non abusives fondées sur le respect mutuel).
- Sensibilité aux questions de genre (les abus/violences des hommes sont structurels, genrés et constituent une forme de discrimination à l'égard des femmes, ce qui doit être pris en compte dans le travail de base, les cultures organisationnelles et les méthodologies de travail).
- La coopération entre les agences (la violence domestique est un problème de société, et il est vital de travailler systématiquement à différents niveaux, notamment en s'occupant du cadre juridique, des mesures de prévention et de protection).
- Des approches de partenariat respectueuses entre les services pour les femmes et les programmes pour les auteurs de violences (très important pour assurer la sécurité des victimes ainsi que pour réaliser une approche intégrée, le partenariat est crucial car il montre que les organisations d'auteurs de violences respectent les organisations de femmes spécialisées en tant que partenaires égaux et apprécient leur expertise concernant les formes de violence à l'égard des femmes, l'oppression et la

discrimination des femmes et les principes de sécurité).

- La tolérance zéro envers la violence à l'égard des femmes et d'autres formes de violence (le soutien d'une volonté politique clairement exprimée et sans équivoque et l'engagement de l'ensemble de la société dans la lutte contre les abus et leur prévention sont d'une importance cruciale pour les droits et libertés de ses citoyens).

Tableau de responsabilités



N.B. - Note sur le pouvoir et la responsabilité externe/matérielle : ce tableau se concentre sur la responsabilité externe/matérielle envers les femmes et les enfants de la part de tous ceux qui ont potentiellement du pouvoir sur eux dans la société. Les lecteurs sont invités à prendre en compte l'interaction d'autres oppressions historiques au sein de l'oppression basée sur le genre, deux exemples étant : la responsabilité des Blancs envers la majorité mondiale, les Noirs et les femmes et enfants indigènes ; les personnes handicapées envers les femmes et enfants handicapés.

Directives pratiques

La responsabilité externe/matérielle des auteurs de violences envers les femmes et les enfants qu'ils ont blessés

Il est souvent difficile de savoir ce que l'on entend par « responsabilité ». La responsabilité d'un auteur de violences conjugales envers ceux qu'il a blessés n'est pas la même chose qu'une intervention de la police ou qu'une sanction judiciaire visant à « l'obliger à rendre des comptes ». De plus, les témoignages de femmes et d'enfants nous disent que les interventions de la justice ne les mettent pas toujours plus en sécurité, et encore moins qu'elles lui font rendre des comptes. Un manque de compréhension peut conduire à des exigences irréalisables pour les programmes destinés aux auteurs de violences et à des attentes irréalistes de la part d'autres organismes, qui pensent pouvoir le « guérir », alors qu'ils abandonnent leurs propres responsabilités externes/internes en l'encourageant à s'engager dans un programme de changement de comportement ou en lui demandant des comptes d'une autre manière. Si l'homme n'est pas « guéri », les services considèrent le programme comme un « échec ».

Un programme ne peut pas forcer les hommes à devenir personnellement responsables ; cependant, les programmes devraient les encourager à le faire. Toutefois, ni nous, ni les hommes violents, ne pouvons définir les comptes que devraient rendre chaque homme, seules leurs victimes peuvent le faire. Par exemple, un enfant peut vouloir ne rien avoir à faire avec son père, un autre peut souhaiter des excuses et des mesures pour réparer la relation. Ainsi, les comportements et le cadre de la réparation (en tant que forme de responsabilité) seraient très différents dans ces deux situations. En outre, si un homme n'est pas disposé à se comporter de manière responsable, les programmes ne doivent pas négliger leurs obligations envers les femmes et les enfants pour le tenir responsable dans le cadre d'une réponse communautaire, par exemple, être au courant de toute mesure en place pour réduire ses possibilités de maltraitances et y contribuer.

En outre, il est difficile de maintenir l'accent sur la responsabilité externe/matérielle de l'auteur lorsque les interventions auprès d'eux se concentrent de plus en plus sur la réponse aux « besoins criminogènes » (par exemple, les problèmes de santé mentale). Lorsque l'accent est mis sur la réponse à ces besoins, le potentiel d'encouragement de la responsabilité dans le cadre d'une réponse basée sur le genre, et en particulier en termes de comportements de contrôle coercitifs et de leurs impacts, peut être perdu.

Points pratiques

La responsabilisation externe/matérielle dans la pratique :
Vers une méthodologie pour WWP EN
2018

✓ Les programmes doivent faire partie de, ou créer, des structures communautaires pour gérer son risque, le risque situationnel, et s'attaquer aux risques engendrés par le système. Dans la mesure du possible, cette structure doit être aussi large que possible et inclure autant de systèmes formels et informels (veuillez vous référer à la section E sur la responsabilité collective pour plus de détails).

✓ Les programmes doivent avoir des procédures et des critères d'évaluation très clairs, afin de garantir l'intégrité et la cohérence du programme, et la responsabilité des hommes doit être intégrée dans les systèmes. Ces procédures et critères, ainsi que les raisons qui les motivent, doivent être communiqués aux agences d'orientation, aux femmes et aux hommes qui entrent en contact avec le service

✓ Les programmes peuvent choisir de créer, en partenariat avec l'homme, un plan pour qu'il prenne ses responsabilités pour l'avenir et pour la sécurité. Il s'agit d'un processus individuel qui doit être revu pendant toute la durée du programme, y compris comme plan de sortie à la fin du programme. Cela ne doit pas se faire sans a) la participation directe de son (ex)partenaire lorsque cela ne présente aucun danger OU b) la participation du service/travailleur de soutien au partenaire sur ce qui serait sûr pour son partenaire et ses enfants, et défini par leurs souhaits. De cette façon, il est encouragé à penser à la réparation au-delà des excuses et à la responsabilité au-delà de l'attention portée aux seules questions de sécurité.

✓ L'incitation à devenir un meilleur père et un modèle pour leurs enfants est un facteur très motivant pour les hommes participant à un programme. Si les programmes doivent en tirer parti pour encourager l'homme à changer de comportement, il faut veiller à prendre en compte les souhaits des enfants. Cela peut se produire lorsqu'un programme est axé sur les résultats (tels que le contact avec les enfants) et non sur une réparation significative pour eux. Ce que ses enfants veulent et ont besoin devrait être au centre de notre travail.

✓ Les auteurs doivent apprendre à comprendre les conséquences de leurs actes abusifs, par exemple, accepter qu'il y a des choses qui ne peuvent pas être « réparées ». Pour être responsable envers la femme, il faut notamment accepter de « vivre avec le mal qui lui est fait », de rester avec elle sans s'attendre à ce qu'à un moment donné, tout soit réparé ou de comprendre qu'elle peut encore le quitter, même s'il pense faire des efforts pour changer.

✓ Les programmes doivent disposer de directives claires en termes d'obligations légales (par exemple, dans le cadre d'un système de justice pénale ou de protection de l'enfance). Cela peut nécessiter des décisions sur ce qu'il faut faire s'il se comporte de manière abusive pendant le programme : un programme doit-il signaler tous les comportements de contrôle coercitif ; un programme doit-il signaler tout autre recours à la violence à la police/aux autorités et, dans ces situations, doit-il garder sa place dans le programme ou la perdre ?

Responsabilité des programmes d'aide aux auteurs de violences envers les femmes et les enfants victimes de violences

Comprendre les réponses des femmes et des enfants à la violence à laquelle ils sont confrontés comme une résistance n'a pas seulement des implications pour les services de soutien aux partenaires, mais aussi pour ce que signifie intervenir en leur nom auprès des auteurs de violence. Les intervenants auprès des auteurs de violences peuvent choisir de s'aligner sur la résistance active des femmes et des enfants, et sur leurs tentatives de rétablir la sécurité, la dignité et l'autodétermination alors qu'ils sont sous le contrôle coercitif de l'auteur. En tant que telles, les interventions auprès de chaque auteur de violences doivent tenir compte de la nature spécifique de cette situation dans chaque famille (Vlais et *al.*, 2017).

Les programmes doivent tenir les auteurs de violences pour pleinement responsables de leur comportement violent, ce qui doit être souligné dans chaque interaction avec eux. En outre, les programmes doivent comprendre que la manipulation du programme est possible et ont mis en place des procédures pour minimiser cela, la plus importante étant d'offrir un soutien aux femmes et aux enfants.

Outre les structures destinées à assurer la sécurité des victimes, il convient de prendre en compte la responsabilité envers les femmes et les enfants dans tous les aspects du programme. Cette considération doit s'étendre à tous les aspects des niveaux de confidentialité offerts, à tous les processus de partage d'informations internes et externes à l'agence, ainsi qu'aux situations où les femmes et les enfants révèlent des risques et/ou des abus et des violences.

Points pratiques

✓ Une association suédoise des autorités locales et des régions 2018 présente quatre conclusions sur l'évaluation des risques pour assurer la sécurité des victimes et la responsabilité des auteurs :

1. Il doit y avoir des évaluations régulières des risques, et le travail de sécurité doit être continu pendant le programme et après.
2. Les méthodes structurées d'évaluation des risques (qui donnent la priorité aux craintes des femmes et à leurs réflexions sur leur situation et qui permettent un jugement professionnel) sont préférables aux évaluations cliniques.
3. Il doit y avoir une prise de contact avec le partenaire et un soutien pour les enfants liés au travail de l'auteur.
4. Une procédure doit être mise en place pour garantir une réponse rapide et claire aux violences répétées.

La responsabilisation externe/matérielle dans la pratique :
Vers une méthodologie pour WWP EN
2018

✓ Les programmes destinés aux auteurs de violences doivent fournir des rapports structurés et informés aux organismes d'orientation, par exemple si un homme est jugé inadapté à un programme ou s'il ne le termine pas. Les programmes doivent être clairs quant à leur objectif et à ce qu'ils ne font pas, sous peine d'avoir des conséquences négatives pour les victimes et pour la coopération entre les différents organismes.

✓ Les programmes doivent organiser des réunions conjointes de gestion des cas et des risques entre les services pour les victimes et leurs partenaires masculins, afin de garantir que les opinions des femmes sont entendues dans les deux processus. Les programmes doivent également organiser toutes ou au moins certaines de leurs sessions de supervision et d'assurance qualité avec les deux services, ainsi qu'avec les services de l'enfance, lorsqu'ils existent.

✓ Les femmes et les enfants sont souvent réduits au silence ou mis en danger par les services (pour le risque engendré par les services, *confer* Grant & Mitchell 2010). Par conséquent, la défense des intérêts des femmes et des enfants devrait faire partie des services qui leur sont proposés

✓ Les programmes ne devraient pas faire appel à la même personne pour travailler avec les auteurs et les victimes, car il existe un risque de compromettre la sécurité en partageant des informations de manière non sécurisée. Il y a également le risque d'être perçu comme prenant parti et donc de perdre la confiance si cela est fait.

✓ Les programmes pourraient envisager de contacter les femmes dès réception d'un dossier avant de procéder à une évaluation avec l'homme. Cela permettrait de rassurer les femmes sur le fait qu'il existe également un service indépendant pour elles, et de donner la priorité à leur sécurité et à leurs opinions. Cela pourrait également contribuer à dissiper ses craintes de collusion entre le programme et lui, ainsi que sa confiance dans le programme.

✓ Les procédures d'évaluation doivent rechercher et privilégier les points de vue des femmes dans la mesure du possible. Les systèmes de mesure tels que le *WWP EN Impact Outcome Monitoring Toolkit* sont recommandés.

✓ Les programmes destinés aux auteurs d'actes de violence pourraient envisager d'organiser des groupes de discussion pour les femmes et/ou les enfants qui ont fait appel à leurs services, afin de les interroger sur leurs expériences et de prendre en compte les recommandations qu'elles ont suggérées. En outre, les femmes pourraient être invitées à faire partie du comité ou du groupe de pilotage du programme pour partager leurs connaissances, ou être invitées à des séances de supervision.

Responsabilité externe/matérielle des programmes d'aide aux auteurs de violences envers le secteur spécialisé des femme

La responsabilisation externe/matérielle dans la pratique :
Vers une méthodologie pour WWP EN
2018

La Coalition des féministes pour le changement social (COFEM) définit la responsabilité externe/matérielle comme une pratique consistant à :

- Promouvoir et assurer le leadership des femmes et des filles dans les travaux sur la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Écouter les demandes et les conseils de diverses femmes et filles lors des efforts d'implication des hommes.
- Reconnaître la hiérarchie existante entre les sexes et s'efforcer de transformer un système d'inégalité dont les hommes ont bénéficié et continuent de bénéficier.
- Travailler à la fois au niveau individuel et structurel pour changer le comportement personnel tout en transformant les systèmes patriarcaux.
- Veiller à ce que les efforts d'implication des hommes renforcent manifestement l'autonomie des femmes et des filles.
- Examiner les décisions de financement pour s'assurer que les hiérarchies de genre ne sont pas reproduites par inadvertance.

La coopération entre les deux secteurs (lorsqu'ils existent en tant que deux secteurs) est essentielle pour rendre le travail plus efficace. Le travail avec les jeunes sur la prévention de la violence bénéficierait également d'une image complète de la violence, de ses effets sur ceux qui la subissent (en premier lieu, les femmes et les enfants) et de la responsabilité des auteurs de cette violence.

Ce qu'il faut, c'est construire des ponts « entre tout et tout le monde », comme l'ont dit les participants à la conférence annuelle 2018 de WWP EN. Cela signifie des ponts entre les services, les différentes approches et manières de travailler, trouver des bases et des méthodes communes et effectuer ce travail conjointement.

Les organisations de tutelle nationales et régionales pourraient également travailler sur les points suivants. Au niveau européen, le WWP EN pourrait travailler selon les lignes directrices et les points de pratique suivants, ainsi que faire pression pour l'adoption des articles de la Convention d'Istanbul (en particulier l'article 16.3) au sein de ses membres afin de renforcer la coopération.

Points pratiques

✓ Maintenir l'analyse féministe de la violence des hommes. La violence des hommes envers les femmes est une question de genre qui doit être abordée et traitée, avant tout, dans une perspective structurelle.

✓ Formaliser la coopération avec les organisations de défense des droits des femmes travaillant spécifiquement sur la violence domestique et sexualisée en première ligne, et pas

seulement avec les organisations travaillant sur les droits des femmes en général.

✓ Poursuivre le travail des femmes et leur histoire face à la violence des hommes. Racontez l'histoire du mouvement des femmes. Le mouvement des femmes a défini la violence comme un problème social et pas seulement comme un problème individuel. Le travail accompli par les femmes depuis des décennies doit être visible et servir de base aux développements futurs dans le domaine de la violence domestique.

✓ Le travail avec les auteurs de violences ou avec les mesures de prévention primaire ne doit jamais enlever des ressources au travail de soutien et de protection des femmes et des enfants exposés à la violence des hommes.

Composantes possibles d'une coopération responsable et d'un effort de renforcement des capacités :

- ✓ Collecter des fonds ensemble au lieu de se faire concurrence
- ✓ Des services locaux de soutien spécialisé aux femmes au sein du groupe ou des comités de pilotage du programme pour les auteurs de violences
- ✓ Consulter le secteur des femmes sur la mise en place de programmes pour les auteurs de violences ou sur les développements qui y sont associés
- ✓ Supervision conjointe ou réunions entre les secteurs en présence et avec la participation active d'un superviseur « neutre »
- ✓ Une connaissance approfondie du travail avec les survivants de la violence masculine grâce à des programmes de stage pour les représentants des programmes
- ✓ Organiser des formations mutuelles ainsi que planifier et dispenser des formations à d'autres acteurs concernés
- ✓ Une collaboration étroite avec les agences et institutions concernées
- ✓ Partager les idées politiques et les « livrer » ensemble au public par des campagnes de sensibilisation communes, des mesures de plaidoyer, etc.
- ✓ Création d'espaces pour s'écouter mutuellement et être ouvert aux idées, réflexions et critiques de chacun. Il devrait également y avoir une place pour - et une acceptation de - « l'erreur honnête » et la possibilité de la corriger avec l'aide de l'autre.

Responsabilité externe/matérielle du travailleur envers les femmes et les enfants

En règle générale, aucun professionnel ne devrait jamais demander à un homme de faire quelque chose qu'il n'est pas prêt à faire lui-même. Une partie du travail consiste à demander aux agresseurs de s'ouvrir et d'examiner réellement leurs croyances profondes ; à

ce titre, la formation doit couvrir les professionnels des agresseurs qui effectuent certains des exercices qu'ils proposeront dans le programme. De même, les travailleurs doivent avoir le temps et l'espace nécessaires pour examiner leurs propres valeurs/croyances. Cette démarche doit également être suivie et soutenue lors des sessions de supervision.

Points pratiques

✓ Le travail avec les auteurs d'actes de violence pose des problèmes particuliers lorsqu'il s'agit de gérer certaines des réactions puissantes des hommes en matière de prise de responsabilité. Ils nient, banalisent l'abus, le rendent invisible et interprètent souvent la violence d'une manière qui fait porter tout le poids de la culpabilité et de la honte sur la victime. Afin de gérer le risque d'alliance négative ou de comportement collusif, les travailleurs doivent :

1. Donner la priorité à la sûreté et à la sécurité des femmes et des enfants - approche centrée sur la sécurité des victimes.
2. Reconnaître la violence et les abus psychologiques.
3. Faire arrêter de jouer à la victime.
4. Rendre la violence et ses conséquences visibles.
5. Ne pas légitimer ou minimiser la violence.
6. S'efforcer de faire évoluer l'attitude à l'égard des femmes.
7. Être clair sur la responsabilité et la dette.

✓ Pour les professionnels, il est important de s'appuyer sur une connaissance des comportements violents et abusifs, de leurs effets tels que les traumatismes, ainsi que de la nature des stratégies de survie des victimes.

✓ Le professionnel doit également créer une alliance de travail positive avec la partie de l'homme qui veut changer, car il est important d'essayer de comprendre l'homme et de créer une relation avec lui. Il doit écouter et travailler avec ce qui est dit, mais en même temps, il doit toujours être prudent et savoir que la femme et les enfants peuvent avoir des histoires différentes.

✓ Les travailleurs doivent également être capables de comprendre comment la violence et les abus psychologiques peuvent être invisibles pour l'homme (et dans une certaine mesure pour la société en général), mais peuvent avoir de graves conséquences pour les femmes et les enfants. L'intervenant doit toujours être capable de voir comment la minimisation et le déni peuvent être présents et doit toujours s'efforcer de rendre les hommes responsables de leur violence.

Responsabilité externe/matérielle des travailleurs masculins envers les travailleuses

Le potentiel de modélisation de l'égalité dans les relations entre hommes et femmes est un outil puissant que les programmes peuvent utiliser, notamment dans les sessions de groupe. Cela signifie que les travailleurs masculins doivent être prêts à examiner et à travailler sur leur responsabilité envers les femmes, et à l'exprimer en conséquence. Par exemple, comment les travailleurs gèrent-ils le privilège masculin dans le travail ? Le lecteur est invité à se reporter à la section 2, aux définitions de l'*International Rescue Committee* pour des explications sur la responsabilité personnelle et relationnelle.

Points pratiques

Unizon, une organisation suédoise qui travaille avec les femmes et les enfants victimes de la violence des hommes, a formulé, avec Peter Söderström, quelques lignes directrices :

✓ Gardez l'analyse féministe de la violence des hommes. La connaissance et l'auto-réflexion sont ici la clé.

✓ Les hommes doivent disposer de stratégies pour déclarer ouvertement que l'inégalité des genres est toujours présente dans la pratique.

✓ Les hommes en tant que représentants des organisations féministes et les hommes en tant que leaders ont une plus grande responsabilité dans la lutte contre la violence et dans la mise en évidence de la responsabilité de l'auteur de la violence.

✓ Les hommes doivent être prêts à examiner leur propre relation avec le patriarcat et les avantages qu'ils en retirent. Changer une société basée sur la perspective du pouvoir des sexes signifie que vous, en tant qu'homme, devez assumer la responsabilité de vos propres lieux de pouvoir.

✓ Qui parle de quoi dans les sessions ? Par exemple, les hommes devraient discuter avec les co-animatrices pour savoir s'ils peuvent prendre la responsabilité, lors des sessions, de mettre en avant les sujets qui rencontrent généralement le plus de résistance, comme parler de la responsabilité des hommes dans la lutte contre la pornographie et la prostitution ou dire que les hommes sont responsables de la violence dans la société.

D'autres idées :

✓ Les sessions d'assurance qualité pourraient être utilisées pour s'assurer que la répartition, entre les travailleurs de groupe féminins et masculins, du temps de parole et d'animation active des sessions, est de 50/50 ou 60/40 en faveur des femmes (car les hommes le vivront comme une situation de 50/50)

✓ Les programmes pourraient organiser des sessions pour les travailleurs masculins afin d'examiner leur responsabilité envers les femmes en adaptant des outils tels que le

La responsabilisation externe/matérielle dans la pratique :
Vers une méthodologie pour WWP EN
2018

MenEngage Accountability Toolkit ou le programme *Preventing Violence Against Women and Girls* du Comité international de secours : les sessions *Engaging Men Through Accountable Practice* (EMAP).

Responsabilité collective : influencer et inclure le grand public et les structures multi agences

Les femmes et les enfants ne reçoivent pas toujours une réponse adéquate lorsqu'ils révèlent qu'ils sont victimes de maltraitances, et cette révélation peut souvent avoir des effets négatifs, comme le fait d'être mis davantage en danger par les conséquences involontaires des interventions. Souvent, la femme est tenue entièrement responsable de la maltraitance dont elle a été victime, l'homme restant « caché » ou « invisible » dans l'intervention. Lorsque les agences s'impliquent, elles prennent souvent le relais des victimes et agissent d'une manière qui porte atteinte à leur dignité ou les met en danger. Les réponses multi-agences doivent trouver des moyens de soutenir l'autonomie des victimes (de manière adaptée à leur âge), sans les laisser totalement livrées à elles-mêmes pour tenter de gérer le comportement des agresseurs.

Les services spécialisés sont idéalement placés pour aider à éduquer d'autres services ou à prendre des mesures pour changer les réponses de la société à la lutte contre la violence domestique, notamment en aidant les agences à comprendre le recours des hommes à la violence psychologique et ses impacts.

Un « système » coordonné autour d'un programme pour auteurs de violences a une influence sur l'amélioration de l'engagement des hommes, l'évaluation des risques et la capacité des hommes à continuer à gérer leur comportement violent à long terme (Gondolf, 2002). Là encore, les programmes sont idéalement placés pour aider le secteur des femmes à prendre l'initiative d'une réponse et d'un message unifiés à l'égard des hommes, femmes et enfants violents et de la société en général.

Points pratiques

✓ Les programmes doivent collaborer avec les structures locales multi-agences ou communautaires (ou les créer lorsqu'elles n'existent pas), en mettant l'accent sur et en soutenant les organisations locales de femmes.

✓ Créer des « toiles de responsabilité ». Ce concept a été développé par Smith, Laming et Humphreys (2013) en Australie. Les « réseaux de responsabilité » se concentrent sur la manière dont les partenaires tentent déjà de responsabiliser les hommes participant aux programmes pour auteurs de violences ou ont de très bonnes idées sur la manière dont cela

La responsabilisation externe/matérielle dans la pratique :
Vers une méthodologie pour WWP EN
2018

pourrait se présenter pour eux. Dans le document, il est souligné que les programmes pour auteurs de violences soutiennent les idées des partenaires à ce sujet, en particulier les services d'aide aux partenaires qui les responsabilisent. Cela a été renforcé lorsque les agences et les systèmes de justice civile et pénale ont travaillé ensemble pour former un réseau de responsabilité qui soutient les femmes, plutôt que de travailler contre leurs idées et leurs actions. Cela pourrait également inclure la famille, les amis et les communautés locales

✓ Inviter des personnes clés (amis ou famille) identifiées par les hommes comme pouvant les tenir responsables après la fin du programme (pratique dans *Men Stopping Violence*, à Atlanta aux États-Unis), à plusieurs séances à la fin du programme de l'homme. Ceci afin qu'ils puissent comprendre les messages clés et soutenir l'homme de manière continue. Ils peuvent également être inclus dans le plan de responsabilisation préparé avant le départ.

La responsabilisation externe/matérielle dans la pratique :
Vers une méthodologie pour WWP EN
2018

Bibliographie

COFEM, “How a lack of accountability undermines work to address violence against women and girls”, Feminist Perspectives on Addressing Violence Against Women and Girls Series, Paper No. 1, Coalition of Feminists for Social Change, 2017.

Edward Gondolf, Batterer intervention systems: Issues, outcomes and recommendations, 2002.

Catriona Grant and Anna Mitchell, The Caledonian System Women’s Service Manual, 2010.

International Rescue Committee, Preventing Violence Against Women and Girls: Engaging Men Through Accountable Practice (EMAP): A transformative individual behavior change intervention for conflict-affected communities, 2013.

Kris Macomber, Integrating men as allies in anti-violence work: accountability and beyond.

MenEngage Alliance, Accountability Training Toolkit, 2nd Edition: January 2018.

Olga Persson, WWP EN Expert Paper on “Accountability in Perpetrator Work”, 2017.

Rodney Vlasis, Sophie Ridley, Damian Green and Donna Chung, Family and Domestic Violence Perpetrator Programmes. Issue paper of current and emerging trends, developments and expectations, Stopping Family Violence Inc., 2017.